La législation environnementale en Région wallonne

Santhea – 3 juin 2010

Olivier CAPPELLIN
Cellule des conseillers en environnement
Chemin du Stockoy 3
B-1300 WAVRE
Tél: 010/47.19.43

Plan de la présentation

- L'Union Wallonne des Entreprises
- La Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE
- La législation environnementale
- Le permis d'environnement
- La législation déchets
- Autres législations environnementales
- Conclusions

L'Union Wallonne des Entreprises

Union Wallonne des Entreprises

L'Union Wallonne des Entreprises

- Fédération patronale (± 6000 membres)
- Organisation **privée** (asbl)
- Staff permanent (± 20 personnes)
- Mission : « *promouvoir et soutenir l'entreprise, moteur du développement économique et social de la Wallonie* »
- Champ de compétences :
  - les matières intersectorielles (qui touchent plusieurs secteurs)
  - dans les compétences de la RW et de la Communauté française
- « Actions de terrain » (± 30 personnes)

  = projets dotés de financements spécifiques (environnement, énergie, mobilité, marketing international, NCP…)

Cellule Conseillers Environnement – UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

cellule mobilité – UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

NCP Wallonie

Eurodyssée – Assemblée des Régions d'Europe

La Cellule des Conseillers en Environnement

Cellule Conseillers Environnement
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

La Cellule des Conseillers en Environnement

CONSTAT (1994): L'environnement dans les entreprises = **contrainte**

(législation changeante, lourdeur administrative, ressources humaines limitées…)

↓

Besoin d'un outil de **sensibilisation et d'aide** des entreprises à la gestion environnementale

↓ **Comment?**

Partenariat RW – UWE → Création de la **Cellule des Conseillers en Environnement**

- CCE subsidiée par Région wallonne
- 4 conseillers
- missions gratuites et confidentielles

Réponse à une demande croissante des entreprises en matière d'énergie

Conseiller en énergie

- subsidié par Région wallonne
- missions gratuites et confidentielles

La CCE : Missions

- 1994 : sensibilisation des PME à l'environnement par la réalisation d'un **diagnostic environnemental**

- 2002 : information sur les nouvelles législations environnementales : permis d'environnement, assainissement sols…
- 2004 : promotion de la gestion collective de l'environnement dans les Zones d'Activités Économiques → Projet Life (nov. 2006)
- 2006 : sensibilisation des entreprises à la gestion des déchets via un diagnostic déchets abordant des aspects de bonne gestion et de prévention
- 2006 : sensibilisation des PME à la gestion de l'énergie
- 2009 : information sur le décret sols
- …

La législation environnementale

La législation environnementale

- Décret du 7/10/85 (MB 10/01/86) sur la **protection des eaux de surface** contre la pollution
- Décret cadre du 27/06/1996 de la législation sur les **déchets** en Région wallonne
- Décret du 16/01/97 (MB 5/03/97) de l'Accord de Coopération Interrégional concernant la **prévention et gestion des déchets d'emballages**
- Arrêté Royal du 13/03/98 relatif au **stockage de liquides inflammables**
- Décret du 11/03/99 (MB 8/06/99) relatif au **permis d'environnement**
- …

→ **http://environnement.wallonie.be**

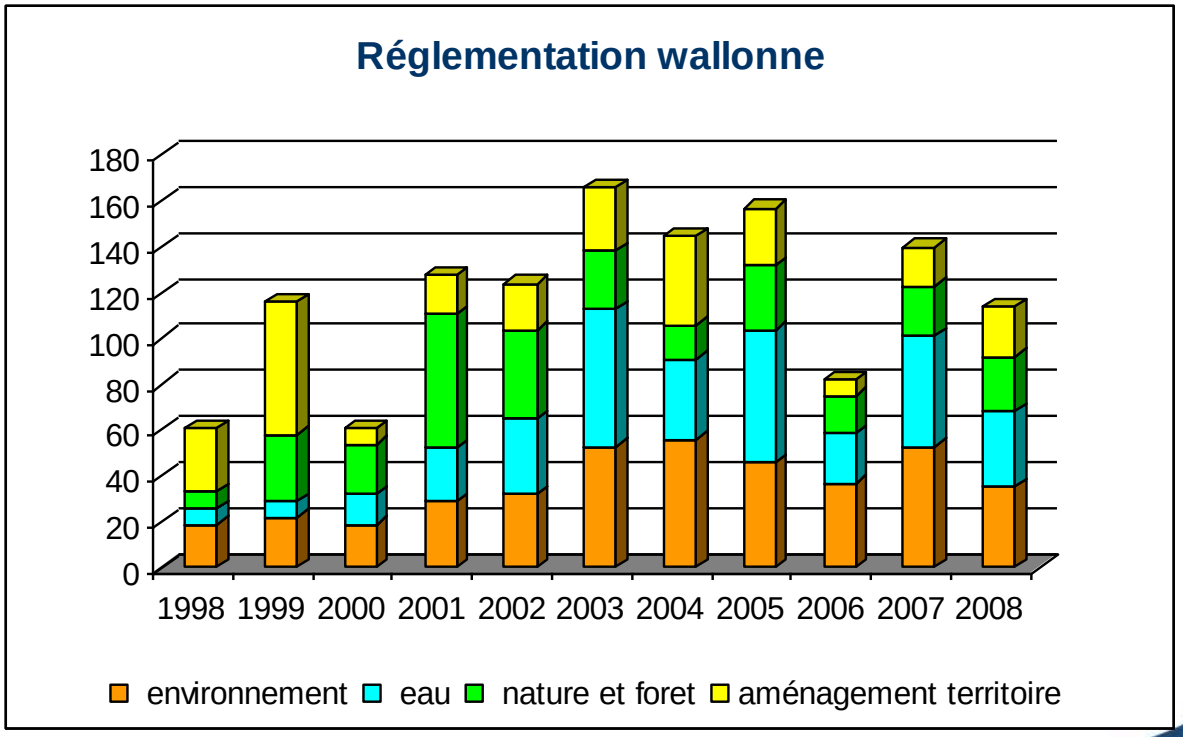

La législation environnementale

- Pourquoi maitriser ses impacts environnementaux ?
  - Compétitivité et image de marque
  - Réduction des coûts de production et de gestion des déchets
  - Préservation des ressources naturelles
  - Réduction des impacts sur l'environnement
- Pour une bonne gestion, il faut :
  - être conscient de ses responsabilités (conformité légale)
  - bien connaître ses impacts (déchets, rejets eaux…)
  - maîtriser les différents facteurs influençant les coûts de gestion (exemple pour les déchets: traitement, location, transport)

"You can't manage what you don't measure"

Le permis d'environnement

Le permis d'environnement

- Cadre
  - Entré en vigueur le 1er octobre 2002
    - **Décret** du 11/03/99 (MB du 8/06/99) relatif au permis d'environnement
    - AGW du 4/07/02 (MB du 21/09/02) arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées (**arrêté liste**)
    - AGW du 4/07/02 (MB du 21/09/02) relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (**arrêté procédure**)
    - …
    - Modifications apportées par le Décret – Programme de relance économique et de simplification administrative voté le 3/02/05 (MB du 1/03/05) (**décret RESA**)
- Objectif
  - Simplification administrative

Le permis d'environnement

- Principes
  - intégration de tous les aspects dans une seule autorisation ("permis unique" si urbanisme)
  - délais de rigueur
  - 1 seule autorité compétente : Administration Communale
  - "anciens permis" toujours valables jusqu'à leur échéance
  - 3 classes en fonction de l'impact sur l'environnement
    - Classe 3 : Impact faible – soumis à déclaration
    - Classe 2 : Impact moyen - soumis à demande (+ EIE)
    - Classe 1 : Impact élevé – soumis à demande + EIE
  - conditions générales, sectorielles et intégrales

Le permis d'environnement

- Suis-je concerné par un permis d'environnement ?

  → Consulter l'arrêté-liste

  Exemple: stockage de mazout

Installations et activités classées		Classe
63.12.09 Liquides inflammables et combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50 (dépôts de)		
63.12.09.03 dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100 °C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est		
63.12.09.03.01	supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l	**3**
63.12.09.03.02	supérieure ou égale à 25 000 l et inférieure à 250 000 l	**2**
63.12.09.03.03	supérieure ou égale à 250 000 l	**1**

Les seuils de classement sont déterminés en fonction de capacités de stockage, de puissances des machines, de capacités de production…

Le permis d'environnement

- Comment déterminer la classe de l'entreprise ?

→ Repérer et lister toutes les activités et/ou installations existantes sur le site

Installations et activités classées	Classe
40.20.03.01 Compresseur ≥ 20 kW et < 200 kW	3
40.30.04.01 Chaudière 100 kW	3
63.12.08.01.02 Réservoir air comprimé 700 litres	2
63.12.09.03.01 Stockage mazout 3 000 litres	3
…	…

N° de rubrique à mentionner dans le formulaire

Dans ce cas, l'entreprise est de classe 2

Le permis d'environnement

- Principales rubriques pouvant vous concerner
  - Chaudière(s) (>100 kW)
  - Compresseur(s) (>20 kW)
  - Cuve air comprimé (>150 litres)
  - Cabine haute tension (>100kVA)
  - Climatisation/Groupe de froid (>12kW)
  - Stockage de mazout (>3 000 litres)
  - Déchets hospitaliers
  - Stockage gaz
  - Stockage substances dangereuses (toxique, comburant, dangereux pour l'environnement, nocif, irritant…)
  - Déversement eaux usées industrielles
  - …

Voir feuille annexe avec détails des seuils de classement

Le permis d'environnement

→ http://formulaires.wallonie.be

	Classe 1 (demande)	Classe 2 (demande)	Classe 3 (déclaration)
Formulaire	26 pages + annexes + EIE	26 pages + annexes + (EIE)	4 pages + annexes
Droits dossier	500 €	125 €	gratuit
Conditions à respecter	Conditions générales		
	Conditions sectorielles + particulières		Conditions intégrales + complémentaires

Le permis d'environnement

- Obligations de l'exploitant
  - Avoir un permis d'exploiter et/ou d'environnement
  - Respecter les **conditions d'exploitation (bruit, stockages, eau…)**
  - Devoir de prudence
  - Obligation d'information vers l'autorité compétente et le Fonctionnaire Technique (mise en œuvre, accidents, incidents, cessation d'activité…)
  - Tenir un registre des modifications
  - …

+ **Respect des autres réglementations environnementales** (obligation de reprise des déchets, sol, gestion des déchets…)

La législation déchets

La législation déchets

- Cadre légal
  - Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en RW (modifié le 16 juillet 1998,…)
  - Règlement (CEE) 259/93 du 1er février 1993 concernant la surveillance et le contrôle des transferts internationaux de déchets
  - **Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets**
  - Décret du 16 janvier 1997 portant approbation de l'accord de coopération concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages
  - Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
  - Décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région Wallonne
  - …

→ http://environnement.wallonie.be

La législation déchets

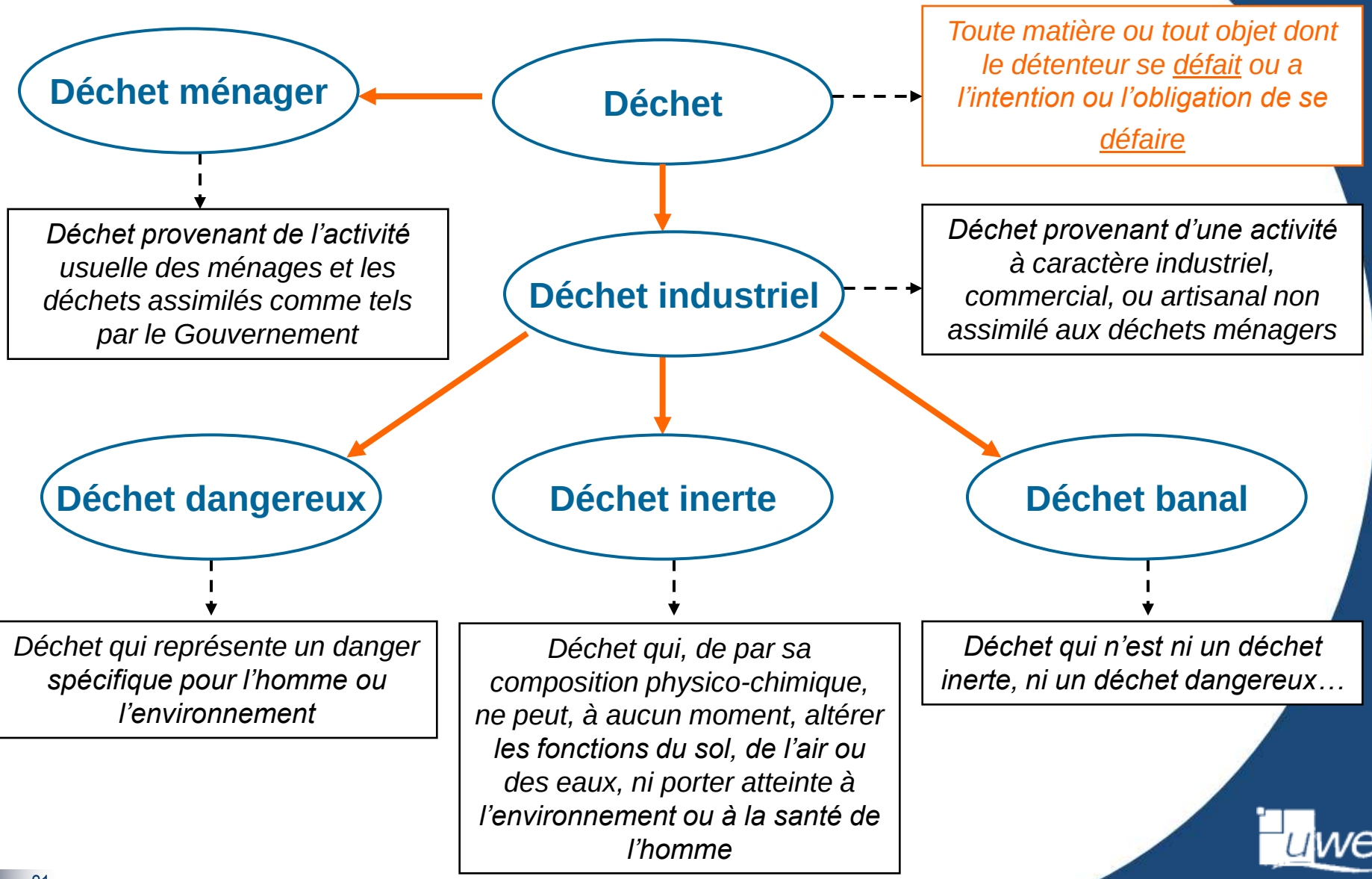

La législation déchets

Déchets dangereux - Quelques exemples :

- Déchets hospitaliers (B1, B2)
- Produits dangereux (solvants, acides, bases…)
- Huiles usagées
- Bidons vides de produits dangereux
- Chiffons souillés par des produits dangereux
- Peintures, colles
- Cartouches d'imprimantes / toners
- Tubes fluorescents
- Piles, batteries
- Aérosols
- …

*Une **huile usagée** est une huile ou émulsion d'huile à usage non alimentaire, qu'elle soit à base minérale, animale ou synthétique, qui est devenue impropre à l'usage auquel elle était destinée*

→ Vérifier dans **catalogue des déchets**

La législation déchets

Déchets non dangereux - Quelques exemples :

- Papiers / Cartons
- Déchets classe 2 (DIB, « tout venant »)
- Déchets verts
- Plastiques (PE, PU, PEHD, PSE…)
- Bois
- PMC
- …

Déchets inertes

- Briquaillons
- Terres
- …

La législation déchets

❖ **Décret** du **27 juin 1996** relatifs aux déchets (MB 02/08/1996)

→ **Objectif :**

Protéger l'environnement et la santé de l'homme de toute influence dommageable causée par les déchets

→ **Définition :**

Toute matière ou tout objet qui relève des catégories figurant à l'annexe I dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire

→ **Hiérarchie des modes de gestion des déchets :**

La législation déchets

- **Décret** du **27 juin 1996** relatifs aux déchets (MB 02/08/1996)

→ Prévoit des dispositions communes pour tous les déchets

- Interdiction d'**abandonner** ses déchets
- Interdiction d'**incinérer** ses déchets
- Interdiction de **laisser couler les déchets dangereux** dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ou dans les égouts
- Obligation de demander une **autorisation pour valoriser** soi-même certains déchets
- Favoriser la voie de la **valorisation** par rapport à l'élimination

La législation déchets

- Décret fiscal 22 mars 2007
  - Favoriser la prévention et la valorisation des déchets en RW
  - Nouvelle taxation déchets depuis 2008

CET (€/Tonne)	2008	2009	2010	2011
Déchets industriels non dangereux	35	35	60	Indexé
Déchets industriels dangereux	40	40	65	Indexé
Incinération (€/Tonne)				
Déchets non dangereux	3	3	6	Indexé
Déchets dangereux	10	10	12	Indexé

La législation déchets

- Principales obligations du producteur

	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Autorisation	Vérifier si soumis à Permis d'Environnement (Quantité stockée)	
Conditions à respecter	Conditions sectorielles / intégrales	
Collecteurs	Enregistrés	Agréés
Formalités administratives		Déclaration annuelle à l'OWD
Documents à conserver	Bordereaux de transport (2 ans)	Registre (5 ans) – Bordereaux d'enlèvement – Bordereaux de transport – Facture – Certificat de traitement – Déclaration annuelle
Gestion / stockages	Ne pas mélanger avec déchets dangereux	– Ne pas mélanger avec déchets non dangereux – Stocker à l'abri sur aire étanche – Vérifier incompatibilités de stockage

Autres législations environnementales

Autres législations environnementales

- Bruit
- Air
- Eaux usées industrielles
- Captage d'eau
- Déchets emballages industriels → Val-I-Pac
- Sols
  - Décret « sols »
  - Arrêté « Station-service »
  - Test étanchéité citernes enfouies + inertage
  - Stockage de liquides inflammables

→ www.environnement-entreprise.be

→ http://environnement.wallonie.be

Autres législations environnementales

- Echéancier - Principales obligations des PME en RW

Prises d'eaux	Déclaration du volume capté	31 janvier 2011
Emballages	Déclaration annuelle de la quantité d'emballages mis sur le marché belge	31 mars 2011 (31 janvier 2011)
Déchets dangereux et huiles usagées	Déclaration annuelle de détention	31 mars 2011
Eaux usées	Déclaration annuelle de déversement d'eaux usées	31 mars 2011
Permis d'environnement / Autorisation d'exploiter	Communication du registre contenant des transformations et des modifications	A la date anniversaire du permis

Autres législations environnementales

- Politique wallonne en matière d'énergie
  - **Plan pour la Maitrise Durable de l'Energie en Wallonie** à l'horizon 2010 (date de 2003 et revu en 2009 → horizon 2020) :
    - économies d'énergie (efficacité énergétique et réduction de la demande)
    - développement des énergies renouvelables (y compris les biocarburants)

Paquet « énergie-climat » européen impose d'ici 2020 :
- de réduire de 20% (30%) les émissions de CO_2 par rapport à 1990
- de porter à 20% la part de renouvelable dans la consommation finale d'énergie
- d'améliorer l'efficacité énergétique de 20%

  - Objectifs ambitieux en matière d'ER
    - 13% d'ER en Belgique pour 2020
    - 20% d'ER en Région Wallonne en 2020 ?
  - Priorités URE : rénovation bâtiments existants, normes basse énergie pour les nouveaux bâtiments, R&D process, transparence des marchés de l'énergie…

Autres législations environnementales

- Et la législation en matière d'énergie ?
  - Au contraire du secteur environnemental (déchets, air, sol…), le secteur de l'énergie n'est pas très légiféré en Région wallonne
    - directive « **Emission Trading** » = contrôle des entreprises émettant beaucoup de CO_2
    - **Performance Energétique des Bâtiments** (PEB) (entrée en vigueur depuis le 1er septembre 2008 + 1er mai 2010 + 1er septembre 2011)

  - Les autres démarches se font sur base volontaire (Accords de branche) ou financières (subsides et coût de l'énergie)

Autres législations environnementales

- Directive européenne 2002/91/CE, sur la **performance énergétique des bâtiments (PEB)** prévoit :
  - Une **méthodologie** de calcul de la PEB intégrée des bâtiments
  - Des **exigences minimales** pour les bâtiments neufs et les bâtiments existants de plus de 1000 m^2 lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovations importants
  - La **certification PEB** des bâtiments neufs et existants et l'affichage des certificats dans les bâtiments publics
  - L'**inspection** régulière des chaudières et des systèmes de climatisation

Autres législations environnementales

- La PEB en Région wallonne depuis 2008
  - S'applique à l'ensemble des bâtiments (sauf exceptions explicitement visées par la réglementation) pour tous les travaux de construction, de reconstruction et de transformation nécessitant l'obtention d'un permis d'urbanisme
  - Fixation d'**exigences renforcées** au niveau de l'isolation thermique et de la ventilation
    - **K45 (niveau d'isolation thermique globale)** équivaut à une consommation de chauffage nette de 6 litres/m²/an de mazout) pour les bâtiment neufs (sauf industriels : K55)
    - **U_{max}** (coefficient de transmission thermique des parois) pour tous les éléments neufs et reconstruits
    - **Ventilation** pour tous les bâtiments neufs et en cas de remplacement de châssis pour les bâtiments rénovés

Autres législations environnementales

- La PEB en Région wallonne en **mai 2010**
  - Nouvelles exigences PEB (neuf et rénovation)
    - Nouvel indicateur global du niveau de consommation d'énergie primaire : **E_w<100** (= K45 et U_{max})
    - Consommation caractéristique annuelle d'énergie primaire = **$E_{spéc}$ < 170kWh/m²/an résidentiel** (= 17 litres de mazout/m²/an)

      Moyenne du parc actuel de logements en RW = 250 kWh/an/m²
    - Le niveau K reste le même (K45 et pour industriels K55) mais certaines valeurs de U_{max} sont modifiées

Conclusions

Conclusions

- L'environnement : matière complexe, réglementation changeante
- Très peu de seuils (ou seuil très bas) dans les réglementations : toutes les entreprises sont concernées par la même réglementation peu importe la taille
- Besoin d'un encadrement et d'outils pour intégrer la composante environnementale à la gestion quotidienne

→ **Les conseillers en environnement de l'UWE sont là pour vous aider**

→ **+ conseillère en énergie UNIPSO**

La Cellule des Conseillers en Environnement

- Missions gratuites et confidentielles
  - Réalisation de **diagnostics environnement, déchets et énergie** pour les PME situées en Région wallonne
    - Visite de l'entreprise (1/2 journée)
    - Bilan de la situation actuelle
    - Remise d'un rapport avec propositions d'améliorations
  - Séances d'**information** sur les thématiques environnementales et énergétiques
  - Aide dans les démarches relatives au **permis d'environnement**
  - **Aide générale** (réponses aux questions en matière d'environnement et d'énergie)
  - Réalisation d'**outils pratiques** pour les entreprises (tableurs Excel, affichettes de sensibilisation…)
  - **www.environnement-entreprise.be**
  - **www.econetwork.eu**

« Go énergie » (secteur à profit social/non marchand)

GO énergie, pour « **Gestion Optimale de l'énergie** », est un projet soutenu par la Région wallonne depuis octobre 2007

→ **Mise à disposition d'un conseiller en énergie à l'UNIPSO** (Union des Entreprises à Profit Social) :

- Organisation de **sessions d'information** avec ou sans visite de projet concret
- Organisation de la **mise en réseau** et de l'**échange de bonnes pratiques** dans le secteur à profit social
- **Conseil et information via une permanence** téléphonique au 023 67 23 94 ou par e-mail (fanny.roux@unipso.be)
- **Accompagnement de projets** techniques ou de sensibilisation avec rencontre sur site.
- **Mise à disposition d'informations** dans le PEP's le périodique de l'UNIPSO et sur le site www.unipso.be

→ **Services gratuits**

Quelques sites utiles

- UWE www.uwe.be
  www.environnement-entreprise.be
  www.econetwork.eu
- UNIPSO www.unipso.be
- RW http://environnement.wallonie.be
  http://energie.wallonie.be
  http://formulaires.wallonie.be
  http://mobilite.wallonie.be
- Wallex http://wallex.wallonie.be
- …

Pour nous contacter

Cellule Conseillers Environnement
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

Union Wallonne des Entreprises
Chemin du Stockoy 3
1300 Wavre
Tél.: 010/47.19.43
Fax.: 010/45.33.43
conseillers@uwe.be

Responsable de la Cellule
Olivier Cappellin

Assistante
Adrienne Legrand

Conseillers en énergie
David Le Fort – Fabian Plumier

Conseillers en environnement
Marjorie Bougelet – Hélène Duplat
Stéphanie Fourez – Florence Gillmann
Sylvaine Menvielle – Christian Simonard

www.environnement-entreprise.be
www.econetwork.eu

Merci de votre attention

La Cellule des Conseillers en Environnement est gérée par l'UWE et financée par la Région wallonne